



## COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07/04/2021, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur WEBER Luc Maire.

Etaient présents : Mmes LELOUP, SCHULER, MOIRET, LEMAITRE, TROTTI, MM WEBER, DEMANGEOT, THEYSGEUR, DURDON

Absents excusés : M CAPERONIS a donné pouvoir à Mme MOIRET

Absent : M GOMES

Secrétaire de séance : Mme LELOUP

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

### **Compte administratif 2020**

#### Assainissement

Sous la présidence de Monsieur DEMANGEOT Bernard doyen d'âge, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte-Administratif 2020 de l'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 2 076,31 € et un excédent d'investissement de 9 351,53 €.

#### Commune

Sous la présidence de Monsieur DEMANGEOT Bernard doyen d'âge, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte-Administratif 2020 de la Commune qui présente un excédent de fonctionnement de 127 221,84 € et un excédent d'investissement de 5 571,47 €.

### **Budget Primitif 2021**

#### Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et arrête le Budget Primitif 2021 de l'assainissement qui s'équilibre à 9 431,31 € en exploitation et à 13 131,53 € en investissement.

Commune Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et arrête le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre à 254 651,84 € en fonctionnement et à 17 930,47 € en investissement.

## Impôts

Le Maire rappelle que conformément à la réforme gouvernementale, la taxe d'habitation est supprimée. En compensation, la taxe foncière bâti départementale est reversée à la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition à savoir : Taxe Foncière bâti : 27,28 % (8,72 % (taux communal) + 18.56 % (taux départemental) Taxe Foncière non bâti : 37,02 %

## Subventions

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 100 € Refuge de Nargis
- 100 € ADAPEI
- 100 € UNC
- 50 € EPONA

## Travaux salle de réunions

M le Maire rappelle que la salle doit avoir un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Plusieurs devis ont été demandés.

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Tripot pour un montant de 5 698,56 € TTC. Il sollicite également une subvention au titre des communes à faible population auprès du Département.

## Divers

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un réfrigérateur.

M le Maire prépare la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin.

Il fait savoir au Conseil Municipal que le ménage de la Mairie et de la salle de réunions est maintenant réalisé par les adjointes et lui-même.

Il fait part que l'entretien des espaces verts a été confié à Felix Multiservices.

Le Maire,

  


La Secrétaire,

